



RAPPORT ANNUEL DE LA CESPM BILAN DE L'ANNÉE 2024-2025



Il est possible d'obtenir des exemplaires supplémentaires du présent rapport annuel en ligne (www.cespm.ca) ou auprès de la CESPМ :

ADRESSE

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

82, rue Westmorland

C. P. 6000

Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 Canada

TÉLÉPHONE

(506) 453-2844

COURRIEL

cespm@cespm.ca

Pour avoir un aperçu de la CESPМ et de ses activités, veuillez consulter le site web à l'adresse suivante : www.cespm.ca

ISBN (livre) – 978-1-988264-29-5

ISBN (numérique) – 978-1-988264-30-1

Veuillez communiquer avec nous si vous souhaitez que votre nom figure sur notre liste d'envoi.

NOTRE MISSION

*La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM)
aide les établissements et les gouvernements
à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire.*

EXTRAIT DE LA LOI SUR LA CESPМ

1. LA COMMISSION DOIT AVANT TOUT, DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS, TENIR COMPTE DE SA RESPONSABILITÉ PREMIÈRE D'AMÉLIORER ET DE MAINTENIR LE MEILLEUR SERVICE POSSIBLE AUX ÉTUDIANTS POUR QU'ILS PUISSENT BÉNÉFICIER D'UNE ACQUISITION CONTINUE DU SAVOIR, EN

- A. prenant les mesures nécessaires pour garantir des programmes d'études d'une durée suffisante et de meilleure qualité,
- B. privilégiant l'évaluation et l'identification de l'acquis, ainsi que le transfert des crédits, selon le principe que le dédoublement d'efforts n'est pas nécessaire à l'obtention de crédits pour l'apprentissage déjà acquis avec succès,
- C. assurant une transition sans heurt entre les études et le travail,
- D. assurant un accès équitable et approprié aux possibilités d'études, notamment en rendant ces possibilités accessibles à des dates et à des endroits qui conviennent aux étudiants, et
- E. prenant les mesures nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement.

2. LA COMMISSION A POUR FONCTIONS PRINCIPALES

- A. de prendre des mesures destinées à assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes universitaires et de l'enseignement offerts dans les établissements qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peuvent comprendre la révision des programmes et des usages suivis dans les établissements pour assurer une telle amélioration et faire des recommandations aux établissements et aux Provinces,
- B. d'assurer la collecte et la tenue des données et des informations ainsi que leur accès pour permettre la responsabilisation des établissements face au public et d'aider les établissements et les Provinces dans leur travail, ce qui, sans limiter la portée de ce qui précède, peut comprendre
 - (I) l'établissement de normes en matière de données et de systèmes,
 - (II) l'établissement de prescriptions applicables aux rapports publics et la production de rapports publics, et
 - (III) l'exécution d'études relatives aux politiques gouvernementales, aux préoccupations des établissements et aux questions relatives à l'enseignement postsecondaire, et la prestation de conseils aux établissements et aux Provinces sur ces sujets.
- C. de prendre des initiatives pour encourager entre les établissements et les Provinces une coopération susceptible d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du système d'enseignement postsecondaire dans les Provinces, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre
 - (I) l'encouragement des établissements à prendre des initiatives pour offrir des programmes communs, complémentaires et régionaux, et
 - (II) l'encouragement d'ententes administratives, financières et de mise en commun des services qui réduisent les frais généraux des programmes et le prix de revient global pour les étudiants et les Provinces,
- D. de continuer à développer et à administrer les transferts de fonds entre les Provinces pour les programmes régionaux, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre le développement et l'administration d'ententes de financement pour des programmes dispensés en dehors de la région, afin de fournir des possibilités éducationnelles supplémentaires aux étudiants de la région, et
- E. de prendre en charge toutes autres fonctions que peuvent lui assigner les ministres.

3. LA COMMISSION PEUT

- A. fournir des services et remplir des fonctions, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'un ou plusieurs des établissements ou d'une ou plusieurs des Provinces,
- B. fournir des avis et des services, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'une ou plusieurs des Provinces, dans l'établissement des politiques de financement de l'enseignement postsecondaire, et
- C. recommander aux ministres le nom d'établissements d'enseignement postsecondaire pour les ajouter ou les retirer de la liste prescrite par [le -N.-É] règlement aux fins des définitions « établissements » et « universités » [de l'article 1 - N.-B]; [2002, c. 34, art. 11 - Î.-P.-É.].

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Au nom de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes, nous avons l'honneur de présenter notre rapport annuel 2024-2025, qui met en relief nos activités et nos réalisations du dernier exercice. Voici une brève description de quelques faits saillants qui, cette année encore, ont contribué à la réussite des apprenantes et des apprenants :

- Examen de 50 propositions de programmes d'études; sur les 36 propositions closes, 84 % ont été approuvées à l'issue d'une évaluation accélérée de stade 1.
- Examen de 27 réponses à des approbations conditionnelles : 13 programmes répondaient aux conditions (et les dossiers ont été clos); 9 programmes respectaient partiellement les conditions, et 5 autres étaient encore à l'étude à la fin de l'exercice.
- Visite virtuelle de la Dalhousie University et de la St. Francis Xavier University afin de confirmer que chaque établissement disposait d'un cadre d'AQ approprié pour assurer la qualité de ses programmes et de ses services.
- Travail sur un nombre record d'évaluations (26) en vertu de la Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick.
- Administration d'un sondage auprès des personnes diplômées des universités des Maritimes six ans après l'obtention de leur grade (promotion de 2018).
- Publication d'un rapport sur le profil d'emploi des titulaires d'un premier grade deux ans et six ans après l'obtention de leur diplôme.
- Publication d'un rapport sur les résultats et la rétention de quatre promotions de personnes diplômées en ingénierie deux ans après l'obtention de leur grade.
- Octroi de fonds pour aider des universités à participer, en tant que groupe de collaboration des Maritimes, à l'enquête auprès des étudiantes et étudiants de première année du Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires.



Cette année marquait le 50^e anniversaire de la CESPМ. Nous sommes fiers de célébrer la noble et longue tradition de collaboration entre les trois provinces Maritimes ainsi que leur détermination commune à améliorer l'environnement d'apprentissage postsecondaire dans la région. Nous tenons à remercier les trois gouvernements provinciaux des Maritimes de leur investissement soutenu dans la CESPМ, de même que les établissements d'enseignement supérieur et les nombreux membres talentueux et dévoués de la Commission et des comités qui donnent généreusement de leur temps et de leur expertise. Nous sommes également redevables au personnel de la CESPМ pour son travail acharné, son dévouement et son professionnalisme.

Nous nous réjouissons à la perspective des 50 prochaines années, au cours desquelles la CESPМ compte s'employer à assurer la qualité des programmes universitaires dans les Maritimes ainsi qu'à produire des données et des résultats de recherche qui faciliteront la prise de décisions des universités, des gouvernements, des étudiantes et étudiants ainsi que de leurs proches.

Sincères salutations,

Greg Naterer

Président

Catherine Stewart

Directrice générale

TABLE DES MATIÈRES

LA COMMISSION..... 1

- À propos de la CESPM.....1
- Cadre opérationnel.....1
- Plan d'activités pluriannuel1
- Financement.....2

ASSURANCE DE LA QUALITÉ 3

- Évaluation des programmes3
 - Durée du processus décisionnel 5
- Vérification de l'assurance de la qualité 5

DONNÉES ET RECHERCHE 7

- Collecte de données7
 - Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) 7
 - Enquête sur les résultats des diplômés et diplômées (RDD) 8
 - Autres sources de données 8
- Produits statistiques et de recherche 8
 - Statistiques de base..... 9
 - Couplage des dossiers 9
 - Mesures du progrès et des résultats des étudiants et étudiantes..... 9
 - Demandes personnalisées..... 9
 - Données ouvertes 9

COLLABORATION ET SERVICES DIVERS12

- Action coopérative12
 - Projets de collaboration avec des partenaires 12
 - Présentations 12
 - Comités, groupes de travail et associations 13
 - Entente du réseau informatique éducatif du N.-B. et de l'Î.-P.-É. (RIE) 13
- Services aux provinces.....14
 - Services financiers à l'Île-du-Prince-Édouard..... 14
 - Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse..... 14
 - Premier agrément des programmes de baccalauréat en éducation de la Nouvelle-Écosse 15

ANNEXES16

- Annexe A - Composition de la Commission et de ses comités 16
- Annexe B - États financiers vérifiés 17

LA COMMISSION

À PROPOS DE LA CESPМ

Établie en 1974, la Commission est un organisme indépendant qui rend des comptes aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Provinces maritimes par l'intermédiaire du Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF).

La Commission a pour mission d'aider les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire. Ses fonctions principales sont l'assurance de la qualité, les données et la recherche, l'action coopérative et la prestation de services aux provinces.

Elle est composée de 20 membres, représentant les universités, le grand public, y compris les étudiants, et les trois gouvernements des Provinces maritimes, et du président, qui est membre d'office, sans droit de vote, et elle se réunit généralement cinq fois par année. À la fin de l'exercice, la Commission comptait 10 employés permanents et 5 employés contractuels. Une liste du personnel et des membres de la Commission se trouve à [l'annexe A](#).

CADRE OPÉRATIONNEL

Grâce à son cadre opérationnel, la Commission s'appuie en grande partie sur un réseau de plus de 50 intervenants (entre autres, le conseil de la Commission, le comité mixte avec l'Association des universités de l'Atlantique [AUA] ainsi que divers comités et groupes de travail). Vous trouverez la liste des membres des comités à [l'annexe A](#). Les cadres de référence sont accessibles en ligne www.cespm.ca.

La Commission obtient la contribution d'autres intervenants lors d'ateliers, de forums et de réunions, en plus de solliciter des commentaires officiels au moyen de divers outils (par exemple son processus de distribution des programmes, des consultations sur diverses politiques ou des lignes directrices).

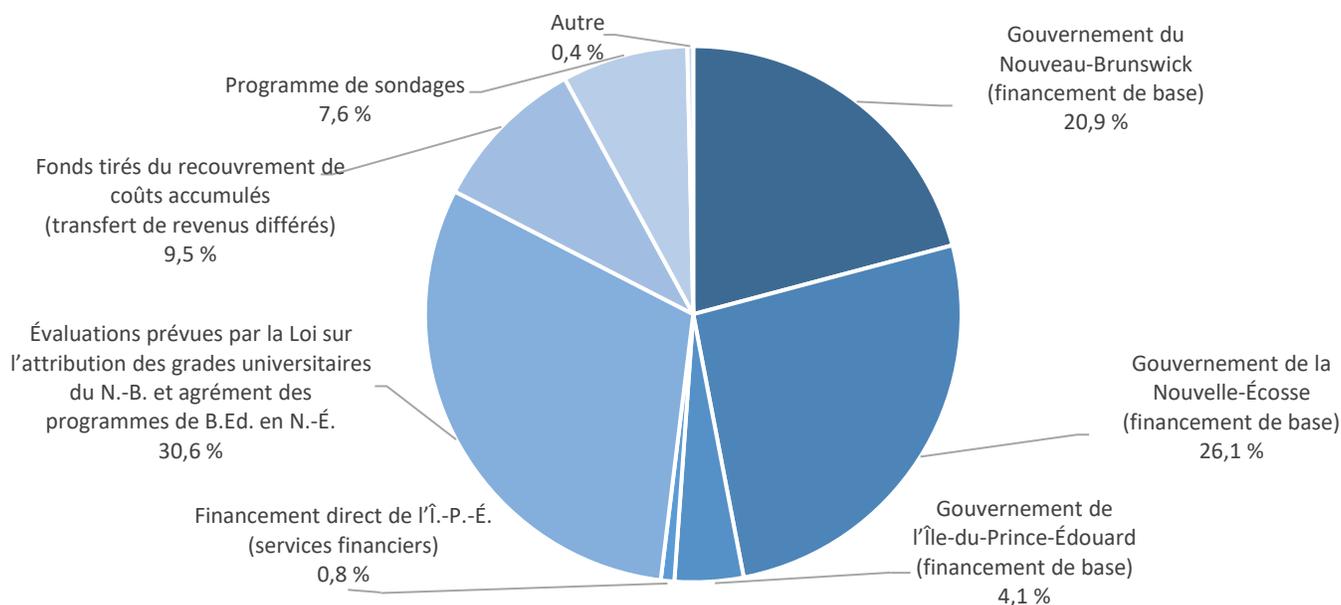
PLAN D'ACTIVITÉS PLURIANNUEL

Le [plan d'activités pluriannuel de 2022-2023 à 2024-2025](#) a été prolongé d'une année pour englober l'exercice 2025-2026. Il présente les objectifs d'amélioration de la Commission et les mesures qu'elle prévoit prendre pour les atteindre. Il souligne aussi les objectifs et les activités à entreprendre par la Commission pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat opérationnel. Le présent rapport annuel donne un aperçu des progrès de la Commission en matière d'objectifs opérationnels et d'amélioration, ainsi que des activités décrites dans son plan d'activités pluriannuel.

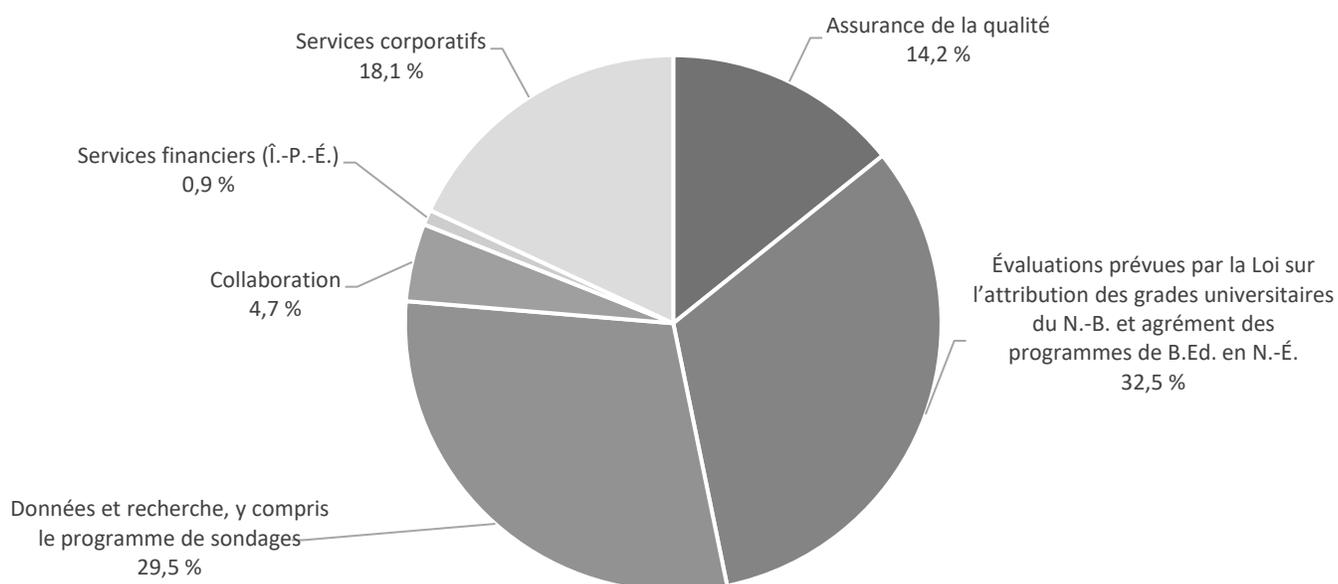
FINANCEMENT

En 2024-2025, le financement de base de la Commission se chiffrait à 1,260 million de dollars. Le budget administratif a affiché un excédent de 420 565 \$. Les dépenses totalisaient 2,045 millions de dollars, et les recettes totales, 2,465 millions de dollars. L'excédent est attribuable à un surplus en cours d'exercice de 195 014 \$ et à un transfert de revenus différés de 233 856 \$ (recouvrement de coûts accumulés au cours d'années antérieures et déficit de 8 305 \$ résultant de l'amortissement d'immobilisations). Les états financiers détaillés de la CESPМ pour 2024-2025 se trouvent à l'[annexe B](#).

REVENUS PAR SOURCE DE FINANCEMENT (2024-2025)



DÉPENSES PAR ACTIVITÉ (2024-2025)



ASSURANCE DE LA QUALITÉ



La Commission fournit des services d'assurance de la qualité pour toutes les universités financées par les deniers publics au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard¹.

Les services d'assurance de la qualité de la Commission accordent une attention particulièrement à l'expérience des étudiants et mettent à profit un partenariat avec les établissements pour veiller à ce que les étudiants reçoivent une éducation et des services connexes de qualité tout au long de leur expérience universitaire.

Le cadre d'assurance qualité (AQ) de la Commission regroupe deux outils majeurs :

1. l'évaluation des programmes avant leur mise en œuvre et
2. la vérification de l'assurance de la qualité.

ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Une fonction clé de la Commission est d'évaluer les programmes d'études avant leur mise en œuvre pour s'assurer que les programmes des établissements sont conformes aux normes régionales en vigueur. À cette fin, la Commission coordonne et met à profit des services d'experts à l'interne et à l'externe pour étudier les propositions de nouveaux programmes et de modification de programmes. Le processus d'évaluation des programmes comprend deux stades :

1. **Évaluation de stade I (SI)** : le personnel effectue une analyse accélérée en se basant sur les normes d'évaluation en vigueur.
2. **Évaluation de stade II (SII)** : il s'agit d'un processus itératif en partenariat avec les établissements et le Comité mixte sur l'assurance de la qualité de l'Association des universités de l'Atlantique (AUA) et la CESPM. Le Comité travaille en collaboration avec les établissements sur les propositions qui ne correspondent pas aux critères en vigueur.

À intervalles réguliers au cours de l'année, la Commission publie sur son site Web des comptes rendus publics concernant les propositions de programmes étudiées – [Programmes à l'étude](#).

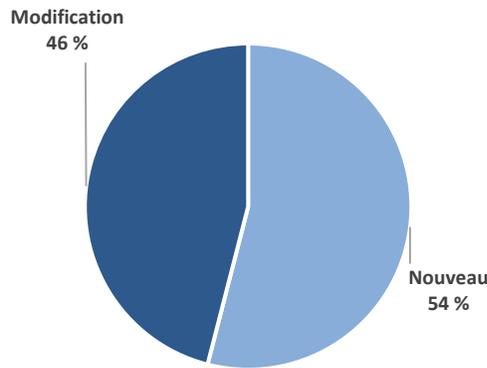
¹ En tant que service au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse, la CESPM évalue également les établissements privés et leurs programmes, afin de s'assurer qu'ils respectent les normes de qualité convenues. Voir la section sur les services aux provinces pour plus de détails.

2024-2025 EN CHIFFRES – ÉVALUATION DE PROGRAMMES

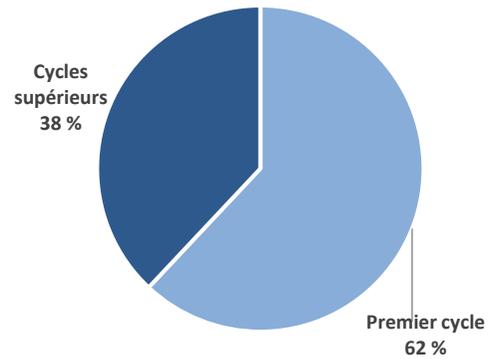
50
projets de programme examinés en comparaison à

55
en 2023-2024

Type de proposition



Proposition par niveau d'études



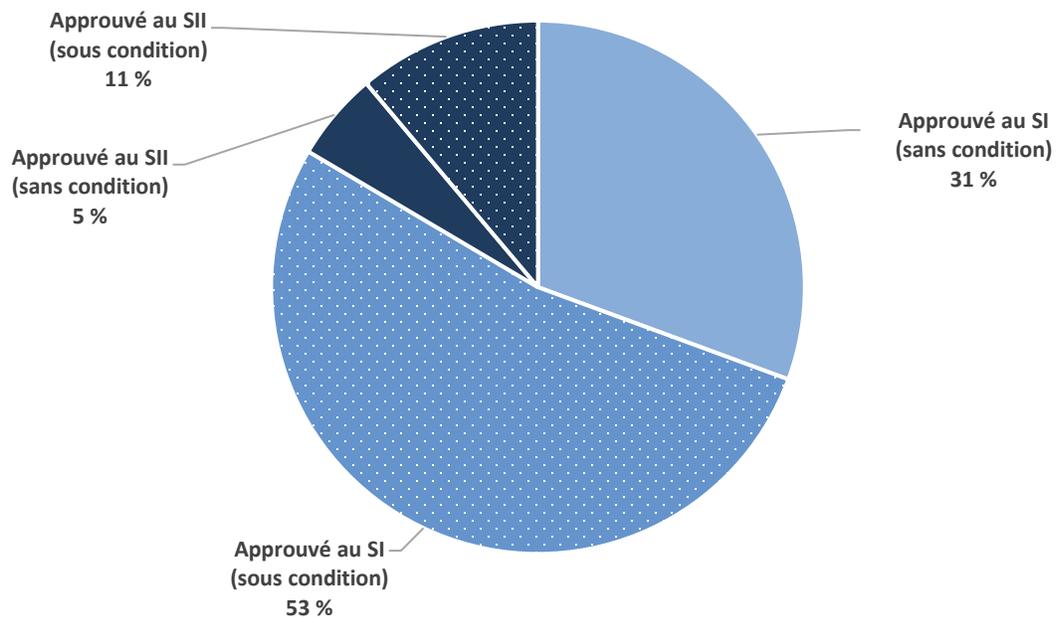

11/15
universités ont présenté un projet

En date du 31 mars 2025
36 dossiers de projet de programme étaient clos
14 étaient en attente d'une décision

Des 36 dossiers de projet de programme clos

84 %
approuvés au SI

16 %
approuvés au SII

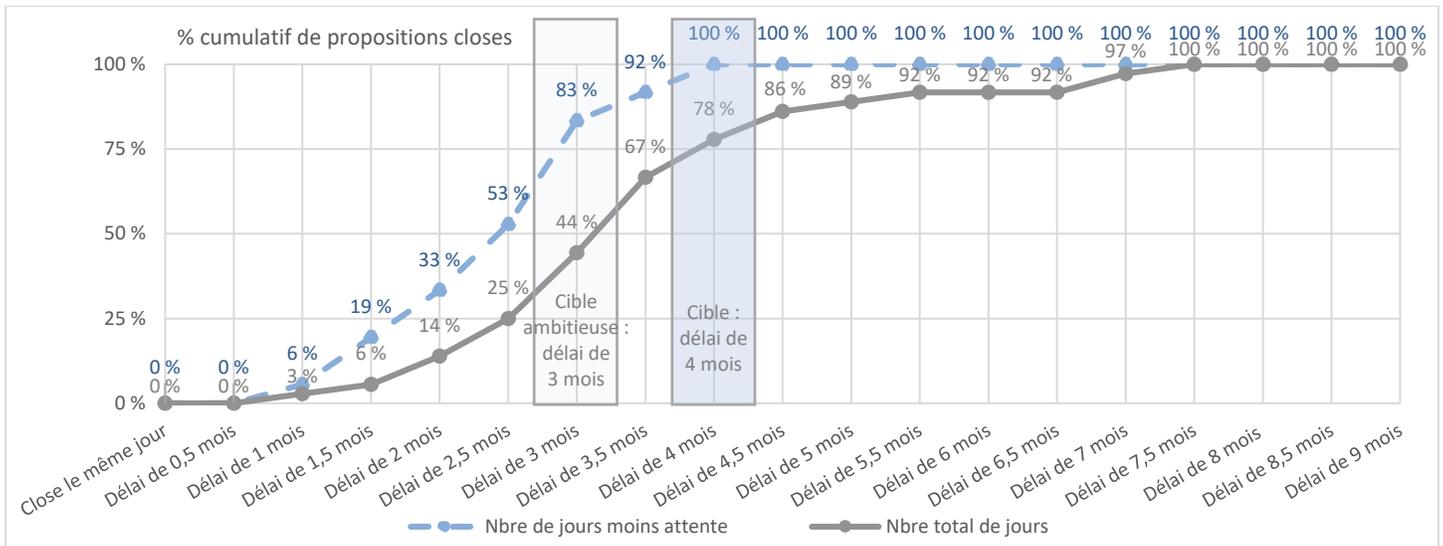


Durée du processus décisionnel

Les délais pour le processus d'évaluation des programmes, de la réception de la proposition à la décision, sont présentés de deux manières : 1. Nombre total de jours civils; 2. Nombre total de jours civils moins le nombre de jours d'attente pour que les établissements répondent aux questions de suivi pendant le processus d'évaluation.

En 2024-2025

Sur les 36 propositions closes, 78 % (28/36) ont été approuvées dans un délai de 4 mois suivant leur réception à la CESPM (14 % ont été approuvées dans un délai de 2 mois, et 44 %, dans un délai de 3 mois). Ces chiffres englobent l'ensemble des propositions évaluées (c.-à-d. évaluations de stade I et de stade II). Si le nombre de jours d'attente des réponses aux questions de suivi est défalqué du nombre total de jours civils, la totalité des propositions (100 %) a été approuvée dans un délai de 4 mois (33 % ont été approuvées dans un délai de 2 mois et 83 % dans un délai de 3 mois).



En 2024-2025, la Commission :

- a poursuivi la révision de ses normes et critères d'évaluation des programmes, ainsi que des renseignements exigés pour un projet de nouveau programme de grade universitaire et pour un projet de nouveau programme de certificat ou de diplôme. La version définitive de ces documents sera publiée en 2025-2026.
- a poursuivi la révision de ses définitions des termes « nouveau programme » et « modification de programme » ainsi que des renseignements exigés pour les propositions de modification de programme. La version définitive de ces documents sera publiée en 2025-2026.
- a fourni des conseils et un soutien en matière d'assurance de la qualité en réponse à environ 170 demandes.

VÉRIFICATION DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

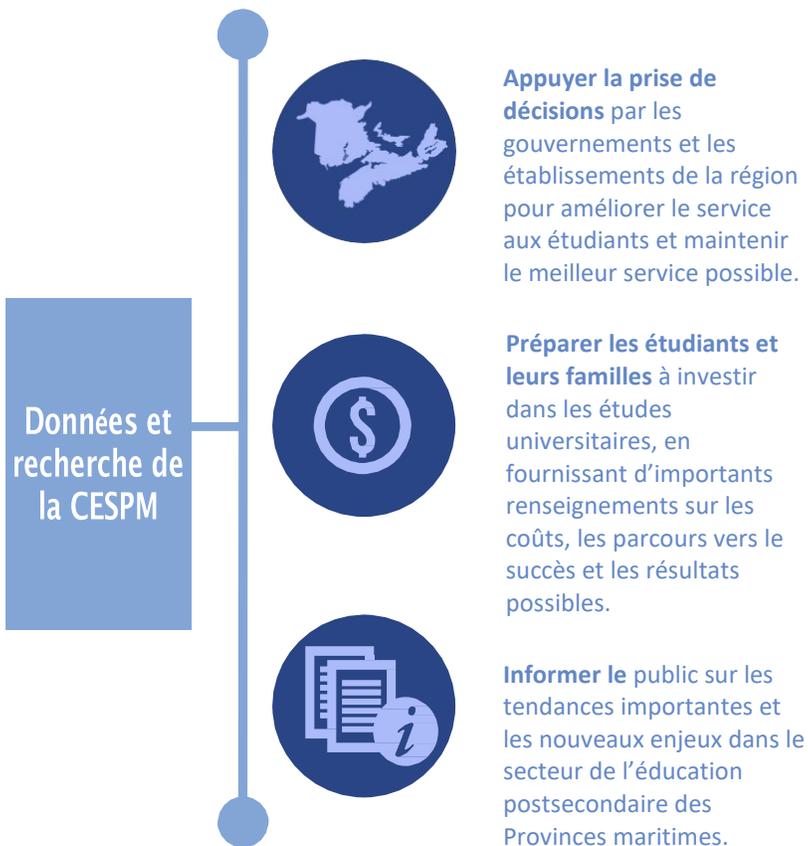
La Commission fait un suivi auprès des établissements après la mise en œuvre des programmes approuvés pour s'assurer que les conditions d'approbation sont respectées et que les établissements dirigent les examens externes de leurs programmes existants en mettant l'accent sur l'expérience étudiante et l'apprentissage.

En 2024-2025, la Commission :

- a examiné 27 réponses à des approbations conditionnelles. Elle a pu confirmer que 13 programmes répondaient aux conditions et clos les dossiers. Dans le cas de 9 autres programmes, le respect des conditions était partiel. En tout, 5 programmes faisaient toujours l'objet d'un examen en fin d'exercice. Enfin, 37 autres programmes étaient assortis de conditions qui n'ont pas été examinées au cours de l'exercice.

- a poursuivi le deuxième cycle du processus de vérification de l'assurance de la qualité (AQ) afin de confirmer si les cadres d'AQ adoptés dans les universités des Maritimes sont appropriés pour maintenir la qualité de leurs programmes et services.
 - Le rapport du comité d'examen pour la Nova Scotia College of Art and Design University a été publié sur le site Web de la CESPМ en septembre 2024. Le plan d'action de l'établissement y est annexé.
 - Dans son rapport de suivi après un an, l'Université de Moncton a démontré qu'elle avait donné suite aux recommandations du comité d'examen. La Commission a donc terminé son évaluation des politiques et des procédures d'assurance de la qualité de cet établissement.
 - La Commission a examiné le rapport de suivi après un an de la University of New Brunswick. L'approbation définitive a été reportée à l'automne 2025, pour permettre à l'établissement d'effectuer les suivis indiqués.
 - Les rapports de suivi de l'University of Prince Edward Island et la Cape Breton University ont été reçus et seront examinés en 2025-2026.
 - La visite virtuelle de la Dalhousie University a eu lieu du 2 au 4 décembre 2024. Le rapport du comité d'examen sera publié en 2025-2026, et le plan d'action de l'établissement y sera annexé.
 - La visite virtuelle de la St. Francis Xavier University a eu lieu les 19 et 20 mars 2025. Le rapport du comité d'examen sera publié en 2025-2026, et le plan d'action de l'établissement y sera annexé.

DONNÉES ET RECHERCHE



La Commission offre des sources d'information à valeur ajoutée aux gouvernements, aux établissements postsecondaires, aux étudiants et au grand public pour augmenter la sensibilisation aux questions et possibilités liées à l'éducation postsecondaire dans les Provinces maritimes et accroître le dialogue à ce sujet.

La fonction des données et de la recherche vise en particulier à circonscrire les caractéristiques des programmes ainsi que les voies ou les courants éducatifs et d'autres facteurs qui influent sur les progrès des étudiants, l'obtention d'un grade universitaire et les résultats des diplômés.

La Commission recueille des données et élabore des statistiques et des produits de recherche reconnus à l'échelle nationale en tant que sources crédibles de renseignements sur l'éducation postsecondaire.

COLLECTE DE DONNÉES

La Commission recueille, conserve et tient à jour les données sur l'éducation postsecondaire dans la région par les sources de données suivantes :

1. le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP);
2. l'Enquête sur les résultats des diplômés et diplômées (RDD); et
3. les collectes de données spéciales.

Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)

Afin de combler de nombreux besoins d'information de la Commission ainsi que des gouvernements provinciaux, des établissements et d'autres groupes qui ont un intérêt dans l'éducation postsecondaire, la CESPМ recueille chaque année, par l'intermédiaire du SIEP, des données sur les programmes et les cours offerts par les établissements, les caractéristiques démographiques, les inscriptions aux programmes et aux cours et le transfert des crédits. La Commission recueille des données du SIEP des universités depuis 1980 et des collèges depuis 2017.

En 2024-2025, la Commission :

- a recueilli les données du SIEP des universités et des collèges pour 2023-2024.

Enquête sur les résultats des diplômés et diplômées (RDD)

L'Enquête RDD est menée tous les deux ans, et elle renseigne sur le financement des études, les résultats liés à l'emploi, la mobilité des personnes diplômées et la poursuite des études. Elle porte exclusivement sur les titulaires de baccalauréat d'une université des Maritimes et consiste en un cycle de six ans qui comprend deux promotions (les deux faisant l'objet d'un sondage deux ans après l'obtention du diplôme, dont une qui sera de nouveau sondée six ans après l'obtention du diplôme).

En 2024-2025, la Commission :

- a fait appel à la firme Prairie Research Associates pour mener en son nom l'enquête auprès des diplômées et diplômés des universités des Maritimes six ans après l'obtention de leur grade (promotion de 2018). L'enquête a été réalisée entre septembre et décembre 2024, et l'échantillon définitif comptait 2 243 répondants. Le taux de réponse s'élevait à 23,5 %.

Autres sources de données

De temps à autre, la Commission dirige des collectes de données spéciales pour aborder les nouveaux enjeux. Elle a aussi recours à des données produites par des tiers (p. ex. Statistique Canada) pour appuyer ses sources de données existantes et éviter le dédoublement d'efforts.

En 2024-2025, la Commission :

- a recueilli des données sur les droits de scolarité, les frais connexes et les frais de résidence auprès des universités.
- a accordé des fonds à 14 universités des Maritimes pour leur permettre de participer, en tant que groupe de collaboration des Maritimes, à l'enquête de 2025 auprès des étudiants de première année du Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires (CCREU). L'enquête a eu lieu entre janvier et avril 2025.

PRODUITS STATISTIQUES ET DE RECHERCHE

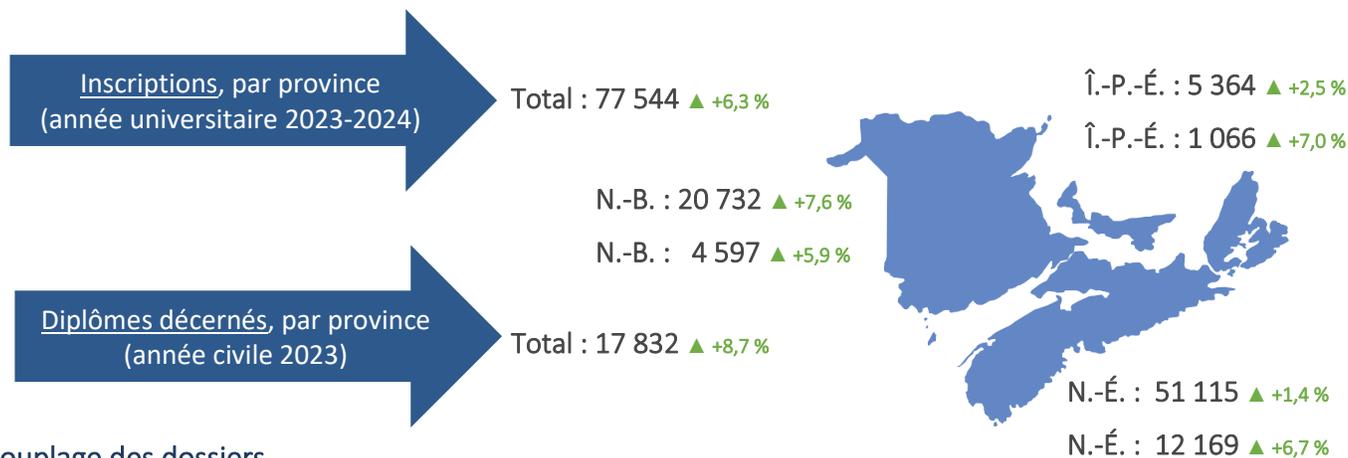
À partir de ces sources de données, la Commission met à la disposition des gouvernements, des établissements postsecondaires, des étudiants et étudiantes et du grand public des produits statistiques et de recherche à valeur ajoutée pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes ainsi qu'augmenter la sensibilisation aux questions et possibilités liées à l'éducation postsecondaire dans les Maritimes et engager un dialogue à ce sujet.

Ces travaux visent en particulier à circonscrire les caractéristiques des parcours éducatifs et d'autres facteurs qui influent sur les progrès des étudiants et étudiantes, l'obtention d'un diplôme et les résultats des diplômés et diplômées.

Statistiques de base

La Commission diffuse des ensembles normalisés de tableaux statistiques qui fournit des renseignements sur des indicateurs clés et des tendances dans le réseau des universités des Maritimes. Les tableaux suivants sont affichés sur le site Web de la Commission :

- Inscriptions et équivalents temps plein
- Diplômes décernés
- Droits de scolarité, frais accessoires et de résidence au premier cycle et aux cycles supérieurs et pour les étudiantes et étudiants internationaux
- Équivalents temps plein et équivalents temps plein pondérés pour l'année complète
- Taux de participation aux études universitaires



Couplage des dossiers

La Commission transforme les données reçues des établissements pour établir une ressource à l'échelle du réseau qui couple les dossiers des personnes étudiantes entre les établissements des Maritimes et au fil du temps. Actuellement, plus de 2,2 millions de dossiers dans le SIEP représentant au-delà de 670 000 personnes qui ont fréquenté un établissement postsecondaire public des Maritimes entre 1999-2000 et 2021-2022 sont couplés, sous la forme de données longitudinales. La base de données longitudinales du SIEP permet à la Commission de mieux comprendre les particularités du cheminement des étudiants et étudiantes tout au long de leur parcours dans le réseau d'éducation postsecondaire des Maritimes.

Mesures du progrès et des résultats des étudiants et étudiantes

En utilisant des données administratives (SIEP) des universités ainsi que les données de l'Enquête RDD, la Commission a élaboré des mesures du progrès et des résultats des étudiants et étudiantes en ce qui concerne :

- La progression des étudiants et étudiantes (la persévérance et le taux de diplomation, le délai d'obtention du grade, la charge de cours, la persévérance au fil des sessions et les interruptions du parcours), et
- Mesures des résultats des diplômés et diplômées (l'emploi, le financement des études, la poursuite des études, la mobilité).

Demandes personnalisées

La Commission fournit, sur demande, des mesures et des fichiers de données personnalisés aux gouvernements, aux établissements et à d'autres intervenants.

En 2024-2025, la Commission :

- a répondu à plus de 43 demandes de données individuelles personnalisées.

Données ouvertes

La Commission fournit des ensembles de données relatives aux inscriptions et aux diplômes décernés en format libre CSV à l'aide d'un outil interactif convivial. Les données ouvertes sont accompagnées d'une autorisation explicite d'accès aux données afin de faciliter encore plus les analyses et le débat sur les questions importantes entre les intervenants à la Commission.

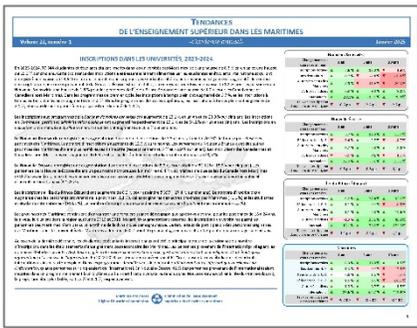
FAITS SAILLANTS DES RAPPORTS PUBLIÉS EN 2024-2025

Profil, résultats en matière d'emploi et rétention des titulaires d'un baccalauréat des universités des Maritimes : Ingénierie (octobre 2024)



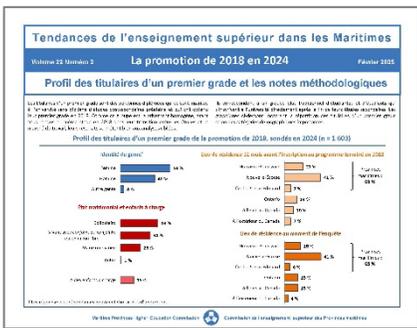
- Quatre promotions de personnes diplômées des universités des Maritimes ont été sondées deux ans après l'obtention de leur grade. Ce rapport examine le profil des titulaires d'un baccalauréat en ingénierie.
- Deux ans après l'obtention de leur grade, de 92 à 94 % des personnes sondées qui faisaient partie de la population active avaient un emploi, et parmi les personnes qui avaient un emploi, la grande majorité travaillant à temps plein et occupant un poste permanent. C'est la promotion de 2012 qui touchait le revenu annuel médian (ajusté aux dollars de 2022) le plus élevé (75 400 \$ par rapport à environ 65 000 \$ pour les trois autres promotions), ce qui pourrait s'expliquer, du moins en partie, par le pourcentage supérieur de personnes diplômées de cette promotion qui travaillaient en dehors de la région des Maritimes au moment de l'enquête.
- Le pourcentage de personnes diplômées en ingénierie résidant dans les Maritimes deux ans après l'obtention de leur grade est passé de 49 % pour la promotion de 2012 à 65 % pour la promotion de 2020.

Tendances de l'enseignement supérieurs dans les Maritimes : Condensé annuel des inscriptions dans les universités – 2023-2024 (janvier 2025)



- En 2023-2024, 77 544 personnes étaient inscrites dans les universités des Maritimes. Il s'agit d'une hausse de 6,3 % sur un an et de 15,3 % sur cinq ans.
- Cette croissance des inscriptions est principalement alimentée par les étudiantes et étudiants internationaux, la hausse enregistrée chez ce groupe s'élevant à 23,6 % sur un an.
- Le nombre d'inscriptions des étudiantes et étudiants canadiens a aussi augmenté par rapport à l'année précédente : la hausse était de 1,3 % chez les personnes du Nouveau-Brunswick et de 1,5 % chez les personnes de l'Île-du-Prince-Édouard. Le nombre d'inscriptions des personnes de la Nouvelle-Écosse est resté stable. La hausse du nombre d'inscriptions chez les personnes issues des autres régions du pays s'élevait à 1,0 %.
- Dans les programmes de premier cycle, les inscriptions à temps plein ont augmenté de 6,7 %, et les inscriptions à temps partiel, de 14,5 %. Dans les programmes de cycles supérieurs, les inscriptions à temps plein ont augmenté de 2,5 %, alors que les inscriptions à temps partiel ont diminué de 5,3 %.

Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes : La promotion de 2018 en 2024 : Profil des titulaires d'un premier grade et les notes méthodologiques (février 2025)



- Les titulaires d'un premier (TPG) grade sont les personnes diplômées qui se sont inscrites à l'université sans diplômes d'études postsecondaires préalables et qui ont obtenu leur premier grade en 2018. L'échantillon total était de 1 603 TPG.
- 58 % des TPG étaient des femmes, et l'âge médian lors du sondage était de 29 ans.
- Avant de s'inscrire à leur grade de 2018, 69 % des TPG demeuraient dans les Provinces maritimes, 24 % dans le reste du Canada et 7 % à l'extérieur du Canada.
- Quatre TPG sur dix faisaient partie d'une première génération de diplômés universitaires, c'est-à-dire qu'il s'agissait de personnes dont les parents ou tuteurs ou tutrices n'avaient pas obtenu de grade universitaire.
- 52 % des TPG ont suivi un programme d'études générales, alors que 48 % ont suivi un programme appliqué ou professionnel.

FAITS SAILLANTS DES RAPPORTS PUBLIÉS EN 2024-2025

Profil d'emploi des titulaires d'un premier grade d'une université des Maritimes deux ans et six ans après l'obtention du diplôme

Province d'affiliation du diplômé	Promotion de 2018		Promotion de 2018		Notes
	2024	2018	2024	2018	
Nouvelle-Écosse	Statut d'emploi	82%	85%	87%	87%
	Statut d'emploi à temps plein	77%	81%	83%	86%
	Diplômés travaillant dans des établissements postsecondaires	7%	6%	11%	13%
	Revenu annuel médian	51 000 \$	49 000 \$	51 000 \$	52 000 \$
Nouveau Brunswick	Statut d'emploi	84%	85%	85%	85%
	Statut d'emploi à temps plein	79%	80%	81%	82%
	Diplômés travaillant dans des établissements postsecondaires	14%	13%	14%	15%
	Revenu annuel médian	52 000 \$	50 000 \$	52 000 \$	53 000 \$
Manitoba-Saskatchewan	Statut d'emploi	81%	81%	81%	81%
	Statut d'emploi à temps plein	76%	76%	76%	76%
	Diplômés travaillant dans des établissements postsecondaires	15%	15%	15%	15%
	Revenu annuel médian	52 000 \$	50 000 \$	52 000 \$	53 000 \$
Québec	Statut d'emploi	82%	81%	81%	81%
	Statut d'emploi à temps plein	78%	78%	78%	78%
	Diplômés travaillant dans des établissements postsecondaires	14%	14%	14%	14%
	Revenu annuel médian	51 000 \$	49 000 \$	51 000 \$	52 000 \$
Total des provinces maritimes	Statut d'emploi	82%	83%	83%	83%
	Statut d'emploi à temps plein	78%	80%	81%	82%
	Diplômés travaillant dans des établissements postsecondaires	10%	9%	11%	12%
	Revenu annuel médian	51 000 \$	49 000 \$	51 000 \$	52 000 \$

- Abstraction faite des personnes qui ne cherchaient pas de travail, 94 % des titulaires d'un premier grade de la promotion de 2018 travaillaient à l'automne 2024. De ce nombre, 91 % avaient un emploi à temps plein.
- Au total, 70 % des personnes diplômées qui travaillaient exerçaient un emploi exigeant des études universitaires ou occupaient un poste de gestion.
- Six ans après l'obtention de leur grade, les personnes diplômées de la promotion de 2018 touchaient un revenu annuel médian de 72 000 \$ alors que celles qui travaillaient à temps plein gagnaient 75 000 \$.

COLLABORATION ET SERVICES DIVERS

Stimuler le débat



En fournissant de
l'information à
tous les décideurs

La Commission sait qu'on obtient beaucoup plus grâce à la coopération avec les intervenants. Chaque groupe d'intervenants apporte un morceau différent et important du casse-tête en offrant chacun leur perspective quant à la question en jeu. Le travail en collaboration a, plus d'une fois, donné des résultats positifs, et il a permis de s'assurer que les efforts de la Commission correspondent aux besoins et aux attentes des intervenants.

Dans bien des cas, le travail en collaboration constitue une approche rentable pour tous les partenaires. Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, la Commission mobilise constamment la participation de ses partenaires.

En plus de l'assurance de la qualité et les données et la recherche (qui constituent l'essentiel de son travail), la Commission est également responsable ce de qui suit :

1. stimuler l'action coopérative et
2. fournir aux provinces des services sur demande.

ACTION COOPÉRATIVE

Dans le cadre de son mandat pour l'action coopérative, la Commission facilite la coopération dans les Maritimes, avec les autres provinces et avec des partenaires externes afin d'élaborer des approches rentables en collaboration qui permettent de travailler sur des projets communs liés à l'éducation postsecondaire.

Projets de collaboration avec des partenaires

En 2024-2025, la Commission :

- a communiqué les données sur les inscriptions et les diplômes décernés des universités du Nouveau-Brunswick à l'Institut de recherche, de données et de formation du Nouveau-Brunswick afin de mener des recherches pour appuyer les programmes du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Présentations

En 2024-2025, la Commission :

- a accueilli l'Association canadienne de recherche sur la formation en ligne (ACRFL) le 29 avril 2024 pour la présentation d'un exposé concernant les enquêtes pancanadiennes sur l'apprentissage numérique (printemps et automne 2023), en particulier les conclusions touchant les provinces Maritimes (la CESPM a parrainé la participation des universités des Maritimes à ces enquêtes en 2023-2024).

- a présenté un exposé sur les données et les tendances relatives à l'enseignement supérieur dans les Maritimes à l'occasion du Maritime Student Congress, qui a eu lieu à Antigonish, en Nouvelle-Écosse, le 25 mai 2024.
- a présenté un exposé intitulé « Que peuvent nous apprendre les données d'enquête du CCREU sur la persévérance des étudiants? Regard sur les répondants à l'Enquête de 2022 auprès des étudiants de première année du CCREU » lors de la conférence de l'Association canadienne de planification et de recherches institutionnelles, le 21 octobre 2024.
- a présenté un exposé sur les tendances liées aux inscriptions et aux diplômes décernés dans les collèges des Maritimes au conseil de l'association Atlantic Colleges Atlantique le 28 mars 2025.

Comités, groupes de travail, associations et réunions de collaboration

La Commission est membre de plusieurs comités, groupes de travail et associations :

- Association for Institutional Research
- Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles
- Council for Higher Education Accreditation
- Global Academic Integrity Network
- Réseau international des organismes de promotion de l'assurance de la qualité en enseignement supérieur
- Comité consultatif national sur les données d'éducation postsecondaire
- Comité de gestion stratégique du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation
- Groupe de travail pancanadien sur l'assurance de la qualité
- Association internationale des professionnels de la protection de la vie privée

En 2024-2025, la Commission :

- a tenu quatre séances de la communauté de pratique de l'AQ (en juin, en septembre et en décembre 2024 ainsi qu'en mars 2025) avec des personnes-ressources clés de 10 des 15 universités des Maritimes.
- a mis sur pied le groupe de travail sur l'IA. Dirigé par les universités, ce groupe de travail compte des représentants de 13 des 15 universités publiques. Il a pour mission de découvrir, de faire connaître et de mettre à profit des pratiques et des approches exemplaires en matière d'utilisation de l'IA. Le groupe de travail sur l'IA s'est réuni pour la première fois en décembre 2024 et tient des réunions mensuelles depuis.
- a tenu un forum d'une journée sur la recherche et la collecte de données le 3 avril 2024 à Moncton (N.-B.). Ce forum annuel réunit des chercheurs du milieu universitaire et collégial, des registraires et des représentants provinciaux, qui discutent avec la Commission de ses activités de recherche et de collecte de données. En tout, 29 personnes représentant 10 universités et 3 collèges y ont assisté avec 6 membres du personnel de la CESP. M.
- a accueilli une réunion du groupe de collaboration des universités des Maritimes du Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires (CCREU).
- a tenu deux réunions avec des chercheurs et des registraires de collèges afin de discuter de la méthodologie employée pour calculer les inscriptions et les diplômes décernés.

La participation de la Commission à ces travaux constitue une excellente occasion d'apprendre et d'échanger des pratiques exemplaires et de cerner des possibilités de collaboration.

Entente du réseau informatique éducatif du N.-B. et de l'Î.-P.-É. (RIE)

La Commission est signataire du Réseau informatique éducatif (RIÉ) du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, auquel elle fournit un personnel d'appoint. Le RIÉ est une plateforme de services partagés novatrice et pratique qui transcende les cadres institutionnels et les frontières des provinces et qui a démontré des possibilités de collaborations efficaces exceptionnelles. Il assure la connectivité entre ses membres et avec l'extérieur depuis 55 ans. D'autres avantages sont également offerts, dont les achats et les contrats de licences en commun, le partage des services de soutien en TI, le perfectionnement professionnel, la cybersécurité et la prestation de services réseau et l'échange d'information.

En 2024-2025, le RIÉ N.-B./Î.-P.-É. :

- a tenu en novembre un atelier technique virtuel sur les bons et les mauvais côtés de l'intelligence artificielle (IA) au sein des établissements, en compagnie de Gillian Gray, de la McMaster University.
- a préparé une analyse de rentabilisation axée sur un modèle de financement quinquennal pour absorber les coûts supplémentaires de la cybersécurité; le conseil l'a ensuite présentée aux gouvernements provinciaux du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

- a poursuivi ses travaux de surveillance des registres d'activité après les heures pour les membres du RIÉ par la plateforme QRadar de gestion de l'information et des événements de sécurité (GIES) avec Stratejm.
- a continué de participer à un projet pilote dirigé par le Canadian Shared Security Operations Centre (CanSSOC). L'University of New Brunswick, l'University of Prince Edward Island et le New Brunswick Community College y prennent également part.
- a tenu des discussions préliminaires sur la mise sur pied d'une coopérative à l'échelle de la région de l'Atlantique pour la mise en commun de ressources de réseau et d'autres services partagés.
- a remplacé douze routeurs sans interruption de service; un centre de données secondaires a été mis sur pied à Moncton, un second système optique de 100 Gbps a été activé, la moitié du matériel du réseau a été déplacée vers un nouveau site, la moitié des dorsales de la matrice du RIÉ a migré vers le second système, et plusieurs dorsales supplémentaires de 10 Gbps ont été intégrées au nouveau système pour en accroître la résilience.
- a établi un second voisin BGP entre CCNET et le RIÉ afin d'accroître encore davantage la résilience.
- a transféré la connexion du CANARIE du pare-feu de la University of Prince Edward Island au RAN de l'Île-du-Prince-Édouard et a rebranché le Holland College au réseau du CANARIE, ce qui a permis une réduction des coûts pour le RIÉ et l'élimination de points de défaillance unique.
- a étendu la matrice de commutation à St. Andrews, de façon à simplifier le réseau et à accroître la souplesse pour soutenir la connectivité de la couche 2 et de la couche 3 à des sites éloignés.

SERVICES AUX PROVINCES

La *Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes* (CESPM) autorise la Commission à fournir des services aux provinces et aux établissements. Les services sont généralement fournis dans le cadre d'accords de recouvrement des coûts et ont été offerts principalement aux provinces.

Services financiers à l'Île-du-Prince-Édouard

La Commission fournit des services financiers à l'Île-du-Prince-Édouard selon le principe du recouvrement des coûts. Cela comprend ce qui suit :

- administration du budget de l'enseignement postsecondaire au cours de l'année, y compris les fonds engagés par la province;
- présentation des états financiers vérifiés pour le financement de la formation universitaire de la province.

Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse

En vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick et la *Degree Authorization Act* de la Nouvelle-Écosse, la Commission mène, à la demande des ministres et selon le principe du recouvrement des coûts, des évaluations d'établissements privés et de leurs programmes pour s'assurer qu'ils respectent les normes de qualité convenues.

En 2024-2025, en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick*, la Commission :

- a mené à bien 15 évaluations :
 - 3 évaluations d'établissements (1 avec visite des lieux, 2 examens sur dossier)
 - 5 évaluations de nouveaux programmes (avec visite des lieux dans tous les cas)
 - 6 évaluations associées à une désignation conditionnelle (2 avec visite des lieux, 4 examens sur dossier)
 - 1 évaluation de modification (examen sur dossier)
- a réalisé 11 autres évaluations qui étaient encore en cours à la fin de l'exercice :
 - 3 évaluations d'établissements (2 avec visite des lieux, 1 examen sur dossier)
 - 5 évaluations de nouveaux programmes (avec visite des lieux dans tous les cas)
 - 3 évaluations associées à une désignation conditionnelle (1 avec visite des lieux, 2 examens sur dossier)

En 2024-2025, en vertu de la *Degree Authorization Act de la Nouvelle-Écosse* :

Aucune évaluation n'a été demandée conformément à la *Degree Authorization Act* de la Nouvelle-Écosse.

Premier agrément des programmes de baccalauréat en éducation de la Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse a engagé la Commission, selon le principe du service de plein recouvrement des coûts pour la province, pour mettre en œuvre l'agrément des programmes de baccalauréat en éducation offerts par les établissements provinciaux.

En 2024-2025, la Commission :

- a mis sur pied quatre comités d'agrément.
- a effectué une visite de la Mount Saint Vincent University du 28 au 30 octobre 2024.
- a amorcé les préparatifs pour la visite des quatre établissements restants en 2025-2026.

ANNEXE A – COMPOSITION DE LA COMMISSION ET DE SES COMITÉS

MEMBRES DE LA CESPМ

Représentants des établissements :

Elizabeth Dawes, Nouveau-Brunswick

Petra Hauf, Nouveau-Brunswick

Amanda Cockshutt, Nouvelle-Écosse

Lori Francis, Nouvelle-Écosse

Ashlee Cunsolo, Nouvelle-Écosse

Greg Naterer, Île-du-Prince-Édouard (président)

Hauts fonctionnaires ou dirigeants :

Lamia Kawtharani-Chami, Nouveau-Brunswick

France Haché, Nouveau-Brunswick

Cheryl To, Nouvelle-Écosse

Lindsay Wadden, Nouvelle-Écosse

Vacant, Nouvelle-Écosse

Nicole Bellefleur, Île-du-Prince-Édouard

Patricia Shields, Île-du-Prince-Édouard

Population en général :

Brian E. H. Baxter, Nouveau-Brunswick

Jérémy Guy Belliveau, Représentant étudiant, Nouveau-Brunswick

Jeff Conrad, Nouvelle-Écosse

Martin Zelenietz, Nouvelle-Écosse

Vacant, Nouvelle-Écosse

Vacant, Île-du-Prince-Édouard

Membre d'office, sans droit de vote :

Catherine Stewart, directrice générale de la CESPМ

COMITÉS PERMANENTS

COMITÉ DE DIRECTION ET DE GOUVERNANCE DE LA CESPМ

Greg Naterer, président de la CESPМ

Catherine Stewart, directrice générale de la CESPМ

Elizabeth Dawes, vice-présidente de la CESPМ

Vacant, représentation du Comité sur l'assurance de la qualité

Cheryl To, représentante d'un gouvernement provincial

COMITÉ AUA-CESPМ SUR L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Nommés par l'AUA :

Richard Isnor, Mount Allison University

Leslie Phillmore, Dalhousie University

Madine VanderPlaat, Saint Mary's University

Nommés par la CESPМ :

Kathy Gottschall-Pass, University of Prince Edward Island

Matthieu LeBlanc, Université de Moncton (président)

Vacant, représentation universitaire ou non universitaire

Représentation étudiante nommée conjointement par l'AUA et la CESPМ:

Sophia Carpenter, Acadia University

Emily Csontos-Frost, University of New Brunswick

COMITÉ DES FINANCES DE LA CESPМ

France Haché, Nouveau-Brunswick

Petra Hauf, Nouveau-Brunswick

Cheryl To, Nouvelle-Écosse

Marty Zelenietz, Nouvelle-Écosse

Nicole Bellefleur, Île-du-Prince-Édouard

Greg Naterer, Île-du-Prince-Édouard (président)

Catherine Stewart, directrice générale de la CESPМ

ANNEXE A - COMPOSITION DE LA COMMISSION ET DE SES COMITÉS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU INFORMATIQUE ÉDUCATIF N.-B. / Î.-P.-É

Mary Butler, New Brunswick
Community College

Nauman Farooqi, St. Thomas University

Michel Leblanc, Maritime College of
Forest Technology

Wendy Rogers, University of Prince
Edward Island

Alexander MacDonald, Holland College
(président)

Ian Sutherland, Mount Allison
University

Paul Mazerolle, University of New
Brunswick

Denis Prud'homme, Université de
Moncton

Catherine Stewart, CESPM

Pierre Zundel, Collège communautaire
du Nouveau-Brunswick

COMITÉ DU RÉSEAU INFORMATIQUE ÉDUCATIF N.-B. / Î.-P.-É

Rachael Anderson, CESPM

Kristi Barrieau, St. Thomas University

Simon Collier, New Brunswick
Community College

Jacob Gallant, Holland College

John Gillis, Mount Allison University

Mark Humphries, University of New
Brunswick

André Lee, Université de Moncton

Tony Roy, Collège communautaire du
Nouveau-Brunswick

Dana Sanderson, University of Prince
Edward Island

Ying Zhang, University of New
Brunswick

Chris Fynamore, Maritime College of
Forest Technology

PERSONNEL DE LA CESPM

Rachael Anderson, agente des services
généraux

Stanislav Bashalkhanov, analyste,
Politiques et recherche

Isabelle Cormier, analyste, Politiques et
recherche

Amin Erfanmanesh, analyste, Politiques
et recherche

Benoit Gallant, analyste de données et
systèmes de gestion

Regan Luck, adjointe administrative

Shannon McKenna-Farrell, directrice,
Assurance de la qualité

Lisa O'Connell, directrice, Recherche et
analyse des données

Vicky Simpson, analyste, Politiques et
recherche

Kathrine Stanley, adjointe
administrative

Catherine Stewart, directrice générale

Scott Stonehouse, concepteur de
systèmes informatiques

Courtney Sutton, analyste, Politiques et
recherche

Andy Thompson, analyste, Politiques et
recherche

Gillian Tillard, analyste, Politiques et
recherche

ANNEXE B - ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Uniquement en ligne